

*Motion de limite de temps*

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je suis heureux d'avoir l'appui des ministériels. Mais, organiser et répartir notre temps ne signifie pas inciter le gouvernement à faire cela de façon unilatérale ou dictatoriale. Les deux côtés de la Chambre ont été élus légalement et officiellement. Les deux côtés doivent dire leur mot. Je crois que nous pouvons établir des règles qui tiennent compte de tous...

**M. Baldwin:** Vous avez eu votre chance en 1972 et vous l'avez ratée.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est en 1972 que la 29<sup>e</sup> législature a été élue et, Dieu merci, nous avons accompli énormément de choses pendant cette législature-là, avant bien sûr que le gouvernement ne devienne vraiment réactionnaire.

Nous étions prêts à convenir d'un accord entre tous les partis pour mettre fin à ce débat. Nos interventions ont été courtes. Hier, un seul de nos membres, notre chef, a pris la parole. Il n'a pas parlé plus longtemps que 15 ou 20 minutes. Aujourd'hui, seul le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) doit parler et il est toujours concis et ne s'écarte jamais du sujet. Nous avons déclaré dans nos interventions que nous n'étions pas aussi scandalisés par le bill C-58 que nos amis du parti conservateur progressiste. Si je prends la parole ce n'est pas pour m'opposer à l'article 75C du Règlement ni pour m'opposer au vote sur le bill C-58. Nous pensons qu'il faudrait passer au vote et nous l'avons dit bien des fois. Nous savons aussi que le vote pour la deuxième lecture ne tuera pas le bill. Il faut le renvoyer au comité permanent où on l'étudiera pendant je ne sais combien de temps; puis il reviendra au stade du rapport et sera ensuite lu pour la troisième fois. Donc, si la décision d'imposer la clôture est prise à cette étape du débat, ce n'est pas la fin de la démocratie. Mais je pense cependant que c'est stupide de procéder ainsi.

**Une voix:** Le mot est-il assez fort pour vous?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mon ami me demande si le mot exprime bien ma pensée. Quand même, je pense que c'est stupide de faire un tel usage du temps de la Chambre et nous voterons contre cette motion. Je déplore cette façon de procéder, non parce que je pense que ce n'est pas la bonne pour mettre fin au débat, mais parce que cela est loin de nous aider à entendre raison sur la question de l'usage efficace du temps de la Chambre.

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur le président, au nom de mes collègues du Parti Crédit Social du Canada, je voudrais exprimer l'énorme peine que nous cause cette attitude de l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp), qui doit se servir de l'article 75C du Règlement, ce qui équivaut à une certaine façon à enlever le privilège acquis grâce à nos électeurs, le droit de parole de l'opposition. Quant à nous, en ce qui a trait à ce bill, nous n'avons pas abusé du temps de la Chambre, ce que d'ailleurs nous n'avons jamais fait.

Et je dirais ici que parce que le parti conservateur progressiste semble être plus touché que nous par ce projet de loi, peut-être parce qu'ils ont plus de représentativité de la part de leur commettants ou qu'ils ont reçu un plus grand nombre de lettres de leurs circonscriptions dans lesquelles on s'opposait à ce projet de loi, je félicite d'abord ce parti d'avoir pris la parole aussi souvent. A mon avis, dans une société démocratique on peut parler quand on

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

veut, puis quand on doit le faire à la Chambre des communes.

Il y a un point que l'honorable président du Conseil privé vient de soulever, lorsqu'il a présenté sa motion. Il a dit qu'il prétendait que c'était le point de vue partagé par plusieurs députés de la Chambre. Moi, je lui dirais que ce point de vue, relativement à la motion se rapportant à l'adoption de l'article 75C cet après-midi ou qui tente de le faire adopter, n'est pas du tout partagé. Je crois qu'on a présenté le tout d'une façon unilatérale. Et nous du Crédit social ainsi que tous nos collègues qui sont «house leaders» ici à la Chambre, qui représentent les partis d'opposition ainsi que le gouvernement, prions l'honorable président du Conseil privé qu'on s'assoie plus souvent, puis qu'on change moins souvent les jours réservés pour tel et tel projet de loi, comme mon préopinant l'a dit tantôt. Lorsqu'il y a entente entre les quatre leaders de la Chambre, je crois qu'il y a beaucoup de succès par la suite. Et je crois qu'on peut mieux se préparer pour discuter d'un projet de loi d'une façon plus brève, et qu'on peut mieux s'exprimer.

Je crois que l'article 75C n'a pas du tout sa place cet après-midi, que cela crée un précédent qui est très dangereux, et qu'étant donné qu'on se sert de l'article 75C pour présenter le bill C-58 au plus tôt, d'ici cinq heures, après deux heures de discussion sur la motion 75C, cela fait sept heures en tout. Ce bill ne sera encore pas voté cette semaine. On retarde encore de deux ou trois jours cette question du bill C-58.

Je crois que par ce geste, le président du Conseil privé a prouvé qu'il ne veut tout simplement pas discuter avec les «house leaders», représentés à la Chambre. Tout ce que je peux dire c'est que j'en suis très peiné et j'espère que cela ne se répétera pas trop souvent.

• (1530)

[Traduction]

**M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je voudrais appuyer la motion en vue de limiter le débat en vertu de l'article 75C du Règlement. Ces deux derniers jours, j'ai entendu l'opposition faire de nombreux commentaires au sujet de cette motion et du bill C-58. On a constamment employé le mot «censure.» L'opposition prétend que le gouvernement censure le *Time* et le *Reader's Digest* et instaure également la censure à la Chambre au moyen de cette motion. Je parlerai plus tard du *Time* et du *Reader's Digest* pour montrer à quel point il est ridicule de parler de censure dans ce cas. J'aimerais dire quelques mots de cette motion et du bill. Voilà cinq jours et demi que nous étudions cette mesure. Trente-quatre députés de l'opposition ont pris la parole, dont 31 progressistes-conservateurs et trois néo-démocrates. L'opposition a parlé pendant 14 heures et les ministériels pendant 3½ heures ce qui donne au total 17½ heures. Nous proposons cinq heures de débat supplémentaires, ce qui donnera au total 22½ heures.

Depuis le début de la législature en cours, en septembre 1974, cinq bills ont pris la majeure partie du temps réservé. Les bills budgétaires ont pris des jours et des jours et le bill sur la concurrence, des semaines. Il y a eu un ou deux bills pour lesquels j'ai pris la parole dont le bill C-32, la loi sur l'administration du pétrole. Il a été présenté à la Chambre le 25 octobre 1974 et a été lu pour la troisième fois le 30 avril 1975. Sur cette période d'environ sept mois, 36 députés conservateurs ont pris la parole et huit néo-démocrates. Il a fallu 15 jours pour l'adopter en deuxième lecture. Je dirais également que le bill sur l'administration du pétrole a été présenté au cours de la 29<sup>e</sup> législature et qu'il a donné